



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2023-490

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2023-490 décrétant une dépense et un emprunt de 1 796 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 17^e Avenue et la 21^e Avenue

QUE le règlement vise à décréter une dépense de 1 796 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 17^e Avenue et la 21^e Avenue ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 29 mai 2023.


Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 29 mai 2023.

Signé le 29 mai 2023, à Beauceville, province de Québec.


Sandra Bernard, greffière